

Je ne vous apprendrai rien, monsieur l'Orateur, car je sais que vous êtes bien au courant de cette théorie du Crédit social, en déclarant qu'il n'y a eu aucun débat à la Chambre, depuis au moins 1962, sur des sujets aussi variés que les ventes de céréales, le bilinguisme, le mouvement des grains de provende vers l'Est, la capitale nationale, l'avortement, les tables d'écoute, auquel ont participé les députés du Crédit social, qui ne se soit terminé, en ce qui les concerne, par la suggestion d'employer, pour régler tous les problèmes, le moyen magique à la disposition du gouvernement, savoir la Banque du Canada.

Le ridicule d'une telle politique a été, un jour, bien décrite au peuple canadien, et surtout au peuple québécois, par un ancien député, adversaire acharné du Crédit social et, surtout, de cette théorie folichonne,—adversaire sérieux et très efficace en même temps—savoir l'ancien député de Sait-Jean-Iberville, M. Yvon Dupuis.

J'invite sincèrement les députés du crédit social à consulter les Débats de la Chambre, de même que les quotidiens qui ont paru vers les années 1961, 1962, 1963 et suivantes. Ils y trouveront le texte de ces discours que je les invite à méditer profondément pour leur propre édification, car cela était magnifique; c'était une condamnation non seulement verbale, mais apparente de la théorie folichonne du Crédit social.

D'autre part, monsieur l'Orateur, ...

M. Gauthier: Attendez un peu!

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, j'entends rire certains députés du Crédit social. Ils ne devraient pas rire, mais pleurer à cause de ces mensonges qu'ils sèment à gauche et à droite, depuis de si nombreuses années, mensonges qu'ils font gober, malheureusement, à une trop grande partie de la population. Ils savent très bien qu'ils ne peuvent régler aucun problème, siégeant où ils sont, car jamais ils n'auront la responsabilité de diriger, heureusement, les destinées de ce pays!

M. Gauthier: Attendez un peu!

M. Béchard: J'entends le député de Roberval dire: Attendez un peu! On attend depuis longtemps, et l'on attendra encore longtemps, j'espère, pour que la population canadienne ne soit pas affligée d'un tel malaise, d'un tel malheur!

Monsieur l'Orateur, s'il n'y a pas lieu de s'étonner devant cette forme de regret du Crédit social, il faut cependant s'inquiéter sérieusement et profondément de l'attitude qui se dégage de cette proposition du Crédit social sur le plan constitutionnel.

En effet, tous les députés savent—du moins les députés qui forment la majorité, ceux de l'opposition officielle et ceux du Nouveau parti démocratique—que les municipalités sont les créatures des provinces et, par conséquent, qu'elles tombent sous leur juridiction. Les députés du Crédit social ne le savent peut-être pas encore.

Même si les municipalités ne veulent plus être traitées comme des petits bébés, comme j'entendais le dire le parrain de la motion, qui d'ailleurs a disparu depuis ce matin, tellement peu intéressé à ce débat, même si elles ne veulent pas être traitées en petits bébés et recevoir leurs revenus à la cuillerée à thé mais à la cuillerée à soupe, comme on l'a dit cet avant-midi,—et je suis bien prêt à l'accepter—il n'en reste pas moins que rien ne permet au gouvernement canadien, dans le cadre de la constitution canadienne actuelle, d'étendre sa juridiction sur le domaine des municipalités, champ qui est réservé exclusi-

vement aux provinces, sans qu'il soit réprimandé. Nous le serions à bon droit si nous voulions empiéter sur les droits des provinces réservés à ces dernières, selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

Je suis d'accord avec le parrain de cette résolution, à l'effet qu'il devrait y avoir une certaine coordination des juridictions dans le domaine essentiel de la fiscalité, afin d'éviter des maux de tête financiers à nos dirigeants municipaux, provinciaux et autres, engagés dans l'administration publique.

De là à dire, cependant, que le gouvernement canadien, comme le laisse entendre la motion du député de Champlain (M. Matte), et j'en cite une partie:

... le gouvernement n'ait pas mis sur pied des organismes de consultation avec les provinces et les municipalités ...

Il y a là, je crois, de la mauvaise foi.

Quand on représente la population canadienne, quand on est dûment élu pour renseigner et défendre les droits de cette population, je dis que c'est être malhonnête ou imbu d'esprit de parti, ou encore faire preuve d'ignorance totale de l'évolution de la politique canadienne en matière de relations fédérales-provinciales que de faire des affirmations aussi gratuites.

J'irai plus loin, monsieur l'Orateur, et je dirai qu'un député qui fait preuve d'une telle ignorance—je n'ose pas ajouter ignorance crasse—n'est pas digne de la confiance que la population lui a accordée en 1968, car il la trompe effrontément en présentant une telle motion et en élaborant davantage les propos qu'il a tenus cet avant-midi au cours du débat.

A cause de tels propos, à cause d'une telle attitude, ces députés ont le devoir de ne pas retourner auprès de leurs électeurs pour demander cette confiance dont ils ont abusé, et cette population a le devoir de leur montrer où elle doit placer sa confiance quant à l'administration des affaires de l'État.

• (1520)

Lorsque le parti Crédit social du Canada—et il est malheureux de le constater—déclare que le gouvernement n'ait pas mis en œuvre des mesures consultatives dans le but de décentraliser la politique monétaire et fiscale qui permettrait à chacun des ordres de gouvernement d'assumer ses propres responsabilités d'une façon moins onéreuse pour les contribuables, il oublie délibérément les efforts positifs faits par le gouvernement en ce sens. Il oublie une des principales formules de redistribution des taxes perçues qui s'appelle la péréquation, en vertu de laquelle les provinces les plus riches contribuent à donner plus de bien-être à celles qui sont les moins riches.

La part du Québec, incidemment, si c'est à cette province que le député de Champlain et le Crédit social font allusion dans la motion, a toujours augmenté depuis l'établissement de cette mesure, au cours des années 1940. Le renouvellement des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces est contenu dans le bill C-8, dont la Chambre est actuellement saisie et dont nous avons discuté au stade de la 3^e lecture, aussi récemment qu'hier.

De tels arrangements ont été le résultat de consultations continues et intensives avec les provinces. Depuis ces dernières années, des rencontres régulières—et le président du Conseil du Trésor (M. Drury) l'a signalé très éloquemment cet avant-midi—ont eu lieu régulièrement au niveau ministériel. A la douzième de ces rencontres, qui a